



# Le traitement DES DÉCHETS MÉDICAUX

Collecter, trier et traiter les déchets est la mission de SOS DÉCHETS. Ce nouveau concept en Guadeloupe apporte une réponse fiable et professionnelle aux acteurs de santé.

## Que sont les DASRI ?

Les DASRI sont les déchets d'activités de soins à risques infectieux (ou encore déchets médicaux). Ils sont produits par l'ensemble des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, laboratoires, hôpitaux, podologues, etc.) dans l'exercice de leur métier. Très concrètement, il s'agit des seringues, aiguilles, compresses, pansements, scalpels, drains, etc., mais aussi de produits sanguins à usage thérapeutique.

## Quels risques représentent-ils ?

Il s'agit de déchets dangereux, selon le code de l'environnement. Soit qu'ils représentent un risque infectieux et peuvent transmettre des maladies, soit qu'ils s'avèrent dangereux par leur fonction ou leur forme (piquant, coupant, tranchant...).

## Que dit la loi ?

Le code de la santé publique rend le professionnel de santé responsable des déchets qu'il produit et l'oblige à prendre en charge leur élimination, afin de ne pas

mettre en danger la santé de l'homme ni porter préjudice à l'environnement. Tout contrevenant risque une peine de 2 ans de prison et une amende de 75 000 euros. Dès lors, le professionnel de santé doit avoir une convention de gestion de ses DASRI avec une entreprise agréée pour la gestion de ses déchets.

## Que faire pour éliminer ses DASRI et respecter la réglementation ?

Le nouveau concept SOS DÉCHETS (service d'ECOMPAGNIE) en Guadeloupe propose des solutions simples et économiques aux professionnels de santé afin de faire éliminer leurs DASRI. Ces derniers peuvent **soit** se faire collecter dans leurs locaux **soit** ramener eux-mêmes leurs déchets au nouveau centre créé, le

